



Pôle de formation bordelais Bilan 2024 et projets 2025 Entre ambitions et budget en berne...

Le **SNEPAP-FSU Gironde** s'est rendu le 19/09/24 au CP de Gradignan afin de répondre à l'invitation du Pôle de formation bordelais (CD Bédenac, CP Bordeaux-Gradignan, CD Mauzac, CD Neuvic, MA Périgueux, SPIP de la Gironde, SPIP de la Dordogne).

Une réunion réunissant les responsables de formation de la DISP et l'URFQ, des responsables de structures et des organisations syndicales était en effet organisée pour faire le point sur le bilan 2024 des formations proposées aux personnels de tous corps et sur les projets 2025.

STAGIAIRES :

La DISP a fait le constat, comme les terrains, de l'augmentation du nombre de stagiaires, pénitentiaires mais aussi hors pénitentiaires.

Le **SNEPAP-FSU Gironde** a rappelé l'importance d'être en capacité de proposer une vraie formation de tuteur de stage mais aussi de valoriser cette charge de travail non négligeable. Loin de se cantonner à l'idée d'une simple « récompense », le **SNEPAP-FSU Gironde** estime que cette charge devrait être comptabilisée par la DISP afin d'être prise en compte lors des calculs de besoins RH dans les SPIP. Si pour certains corps le tutorat de stagiaire se fait sur un temps limité, il n'en est pas de même en SPIP puisque les stagiaires et élèves CPIP restent un an sur site. Par ailleurs le **SNEPAP-FSU Gironde** rappelle que la PJJ prévoit la rémunération des tuteurs de stage. Si cette décision ne relève effectivement pas de la DISP nous attendons néanmoins d'elle qu'elle soit à l'initiative d'une réflexion sur ce sujet auprès de la DAP.

Par ailleurs une augmentation du nombre de stagiaires hors pénitentiaires, dont la prise en charge est imposée aux SPIP, est à noter, souvent pour des temps courts qui ne permettent pas aux services accueillants d'en tirer bénéfice. A l'instar de la direction du SPIP de la Gironde, le **SNEPAP-FSU Gironde** souligne que la prise en charge de stagiaires futurs avocats, rémunérés, permettrait de faire bénéficier les services de leurs compétences et participerait d'une meilleure connaissance de la probation par ces futurs acteurs majeurs de la Justice.

OUVERTURE CPBG2 :

La DISP convient que le nouveau bâtiment du CP Bordeaux Gradignan a vécu une ouverture très compliquée. Pressés par le temps, les personnels n'ont pu bénéficier que de 20 jours de préparation au lieu de 4 mois, certains personnels découvrant quasiment la structure et le matériel en même temps que les personnes détenues. Le bilan, conforme à ce que nous avons nous même pu constater, n'est donc pas positif et le **SNEPAP-FSU Gironde** espère que les leçons en seront tirées pour l'ouverture du prochain bâtiment dans 2 ans et demi. La DISP en exprime clairement le souhait. Néanmoins un bilan très positif est fait de la formation « conduite au changement » proposée aux personnels par le Cabinet Pamplémousse et qui sera

donc à renouveler.

Il est noté des difficultés sur le plan de la formation : les matériels étant différents sur les 2 bâtiments, ils nécessitent des formations différentes, multipliant les coûts.

FORMATIONS des Personnels de Surveillance / MATERIEL :

Les différents participants notent une insuffisance de formation, la plupart des agents ne pouvant donc pas respecter la circulaire de 2018 préconisant un minima de 5 jours de formation par an et par agent. La DISP note en effet une difficulté à recruter des moniteurs de formation, tant sur le champ de la sécurité pénitentiaire que de la sécurité incendie/PSC1 (peu de candidats, une seule formation ENAP proposée pour 12 personnes...). Alors que le renfort des ERIS sur ce domaine était possible, il ne l'est plus depuis le drame d'Incarville, la charge de travail des ERIS depuis celui-ci ayant explosé.

Les dotations en matériel permettant d'assurer les formations des personnels semblent également être insuffisantes ou tarder à arriver. Sur l'achat de ce matériel, les responsables des différentes structures ont pointé un manque de clarté sur :

- les critères de calcul permettant d'aboutir à un budget (Par agent ? Par formation ? Par année ou en fonction des dépenses N-1 ?...)
- la prise en compte du coût du stockage du matériel
- la prise en compte des expressions de besoin

Il a donc été demandé à la DISP de pouvoir établir un budget fléché dès le début d'année.

Le CD de Bédénac a également demandé à bénéficier d'une formation permettant à ses personnels d'acquérir de compétences pour l'accueil d'un public âgé et handicapé (aile dédiée depuis plusieurs années dans cet établissement), formation qui pourrait peut-être être délivrée par une structure hospitalière.

Enfin il semble qu'il y ait un besoin de formation sur le logiciel OCTAVE.

FORMATION personnels des SPIP :

Le **SNEPAP-FSU Gironde** a appuyé la nécessité de développer des formations au plus proche des lieux d'exercice des agents ainsi que le caractère impérieux d'une annonce très en amont des dates de formation et des accord de formation afin que les agents puisse prévoir leur absence.

Le **SNEPAP-FSU Gironde** pointe aussi le manque de stabilité dans l'offre de formation, des formations étant rendues obligatoires mais disparaissant du catalogue avant même que tous les agents n'aient pu être formés (ex : ICCE...).

La DISP souligne que beaucoup d'agents en SPIP annulent leur présence sur une formation au dernier moment, rendant difficile leur remplacement et engendrant des coûts importants alors que le budget des formations est significativement en baisse. Si nous convenons que les agents se doivent, dès qu'ils sont certains de leur indisponibilité, de supprimer leur candidature sur Harmonie, le **SNEPAP-FSU Gironde** souligne également qu'un agenda de CPIP est en général rempli sur au moins 2 mois et qu'il est parfois, en sus des urgences imprévisibles, difficile de garder disponible une semaine complète très longtemps.

La DISP souligne également que beaucoup de demandes sont faites juste avant la date limite et que la date de demande prise en compte est celle de la prise en charge par le responsable de formation (pôle de formation, URFQ ou ENAP selon les demandes). Plusieurs demandes arrivent ainsi trop tardivement. La formations gérées par l'ENAP quant à elles nécessitent que tous les avis soient remplis. Toute absence d'un avis entraîne l'annulation de la demande.

La DISP insiste sur l'importance de la motivation, ce paragraphe, comme les précédentes demandes de l'agent ayant essuyé un refus, étant pris en compte lorsque le nombre de demandes est supérieur à la capacité d'accueil.

Sur les thèmes de formation demandés par les CPIP, le **SNEPAP-FSU Gironde** constate que la DISP a bien reçu la liste des thèmes sollicités en début d'année. Ressortent notamment les VIF, les AICS et les outils. Concernant la Justice restaurative, le **SNEPAP-FSU Gironde** a appuyé la demande de la Direction du SPIP de la Gironde d'une formation organisée par la DISP de Bordeaux à l'animation des CSR. En effet, alors que ce dispositif est mis en avant par le Ministère, ni la DISP ni l'ENAP ne proposent de formation alors que plusieurs agents ont manifesté leur souhait d'en bénéficier.

L'échange a ainsi été riche et les différents acteurs ont clairement manifesté leur souhait de coconstruire une offre de formation au plus près des besoins des agents, dans la limite du budget 2025, non encore connu, qui leur sera attribué.

Le **SNEPAP-FSU** reste attaché à ce sujet primordial qu'est la formation, tant initiale que continue, des agents titulaires ou contractuels. Le **SNEPAP-FSU** sollicitera l'URFQ afin de participer régulièrement à cette réflexion, en y englobant des sujets tous aussi essentiels tels que le recours aux formateurs relais, les reconnaissances de FIO, les liens DISP et ENAP... Mais les plus belles ambitions, les meilleures volontés, ne suffiront pas si les moyens humains et financiers ne sont pas dégagés. Nous y serons vigilants.

Les représentantes du SNEPAP-FSU de la Gironde